



*Mairie de Montgiscard
Haute Garonne
Commune du Sicoval*

**PROCES VERBAL DE
SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Nombre de
Membres. de

Afférents au
Conseil : 16
En Exercice :
19
Qui ont pris part à
la délibération : 19

L'An deux mille vingt, le 21 JUILLET à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTGISCARD, Haute-Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur FOREST Laurent, Maire.

PRESENTS : M. FOREST Laurent Maire, MME. ANGUITA Nathalie, MME FEYT Roselyne, M. PUYDEBOIS, M. EYCHENNE Jean-Pierre, M. DECRETTE Hugues, M. GAIRIN Jean-Edouard, MME VIGNAUX Jacqueline, MME. PRIZZON Eliane, MME. BRATINA Maja, M. BIRELOZE Laurent, M. JOUBERT Julien, M. BETH Alexandre, MME CLUZEL Céline, MME MIGNOT Albane, MME VAN EST Sylvie.

EXCUSES :

**MME ROMEO Pascale pouvoir à M. Julien JOUBERT
M. DALL'ACQUA Christian pouvoir à Mme VAN EST Sylvie
M. FATRAS Dominique pourvoir à Mme FEYT Roselyne**

**Date Convocation :
16/07/2020.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Date Affichage :
17/07/2020**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Vignaux Jacqueline
Approbation à l'unanimité du PV en date du 10/07/2020**

58-

OBJET : Approbation du Compte Administratif Communal année 2019.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. PUYDEBOIS, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2019 dressé par M. FOREST Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif 2019 ainsi que les décisions modificatives, à l'unanimité :

- 1/ Donne acte de la présentation faite du Compte Administratif.
- 2/ Constate aussi : pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits des crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3/ Arrête les résultats définitifs.

59-

OBJET : Approbation du Compte de Gestion Communal année 2019.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'année 2019, les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2/ Statuant sur l'ensemble du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019, par le Receveur Municipal visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

60-

OBJET : Amortissements 2020.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal, la possibilité de procéder à des amortissements. M. le Maire regrette que l'immobilier ne soit pas amortissable et donc que l'amortissement soit si faible par rapport aux dépenses.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité l'ensemble des amortissements

61-

OBJET : Affectation des résultats année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- Constate que le Compte Administratif 2019 du Budget Communal fait apparaître :
 - Un excédent de fonctionnement d'un montant de : 237 865.08 € (y compris les reports de l'exercice 2018 : 50 000€)
- Constate que la section d'investissement du Compte Administratif 2019 fait apparaître :
 - Un solde positif d'investissement d'un montant de 938 120.66 € (y compris les reports de l'exercice 2018 : 133 138.75 €).
- Décide à l'unanimité :
 - * d'affecter au titre de l'année 2020 le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de : 237 865.08 € (y compris les reports de l'exercice 2018), comme suit,
Affectation en réserve (compte 1068) : 137 865.08 € pour 2020.
Affectation en excédent de fonctionnement reporté (compte 002) : 100 000.00 € pour 2020.
 - * de conserver le résultat de la section d'investissement d'un montant de 938 120.66 € en 2020.

62-

OBJET : Vote du Budget Primitif Fonctionnement Communal année 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité le Budget Primitif communal, section fonctionnement, qui s'établit comme suit,
- Précise que la section de fonctionnement est votée par chapitre.

Dépenses de Fonctionnement : 2 040 759.00 €.
Recettes de Fonctionnement : 2 040 759.00 €.

63-

OBJET : Vote du Budget Primitif Investissement Communal année 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité, le Budget Primitif communal, section investissement, qui s'établit comme suit,
- Précise que la section d'investissement est votée par chapitre.

Dépenses d'Investissement : 1 512 831.46 €.

Recettes d'Investissement : 1 512 831.46 €.

Le volet fonctionnement pas de restriction pour 2019, un exercice normal, en revanche l'année 2020 s'annonce difficile. Rien ne sera réalisé donc des chiffres qui ne correspondront à rien. L'inertie dure depuis le mois de mars.

M. le Maire remercie Mme Feyt et Mme Sibra pour le travail réalisé sur les finances communales et Mme Lozano pour la gestion efficace du personnel.

Mme Lozano remercie l'implication du personnel dans ces moments difficiles.

Pour M. le Maire il faut concilier tous les secteurs et tous les services.

Question diverse :

Réunion le 9 juillet UNIXIAL au Sicoval, en présence de Me Sibra et M. Gairin dans le cadre du marché public électricité gaz pour informer les communes qui veulent s'intégrer à ce contrat d'une durée de 3 ans à compter de 2022.

Montgiscard est en contrat avec UGAP jusqu'au 31/12/2020.

UGAP est une organisation nationale peu réactive, alors qu'UNIXIAL est une entreprise locale, plus proche.

Montgiscard se trouve en décalage sur 2021, et UNIXIAL propose de nous accompagner pour cette année.

M. le Maire propose aux élus une rencontre avec UNIXIAL le 8/09/2020.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h08

| 21/07 | LISTE EMARGEMENT | PROCURATION | SIGNATURE |
|-------|--------------------|-------------|-----------|
| 1 | M. FOREST Laurent | | |
| 2 | Mme. FEYT Roselyne | | |
| 3 | M. PUYDEBOIS Yves | | |

| | | | |
|----|-------------------------|---------------------|--|
| 4 | Mme. ANGUITA Nathalie | | |
| 5 | M. EYCHENNE Jean-Pierre | | |
| 6 | M. DECRETTE Hugues | | |
| 7 | Mme. VIGNAUX Jacqueline | | |
| 8 | Mme. BRATINA Maja | | |
| 9 | M. BIRELOZE Laurent | | |
| 10 | Mme ROMEO Pascale | M. JOUBERT Julien | |
| 11 | M. GAIRIN Jean-Edouard | | |
| 12 | M. JOUBERT Julien | | |
| 13 | M. DALL'ACQUA Christian | Mme. VAN EST Sylvie | |
| 14 | M. BETH Alexandre | | |
| 15 | M. FATRAS Dominique | Mme. FEYT Roselyne | |
| 16 | Mme. CLUZEL Céline | | |
| 17 | Mme. MIGNOT Albane | | |
| 18 | Mme. PRIZZON Eliane | | |

| | | | |
|----|---------------------|--|--|
| 19 | Mme. VAN EST Sylvie | | |
|----|---------------------|--|--|